



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017 - 20h00

Séance du : 28 septembre 2017

Nombre de conseillers : en exercice : 24

Date de convocation : 21/09/2017

présents : 19

votants : 23

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre WEBER, Maire,
Messieurs BEUDIN Patrick, HENRION Bernard, PROENCA José Adjoints,
Messieurs BLANGUERIN Jean-Claude, LOUGHLIMI Abdelhafid Conseillers Délégués,
Mesdames et Messieurs LOCATELLI Marie-Paule, GILSON Fabienne, GRAMCZEWSKI Stéphanie,
CISZEWSKI Mirella, MANGIN Marie-Angéla, FERRY Christian, THIEBAUX Christelle, SMUGA
Patrick, REINSON Micheline, LARICCIA Ermanno, DANLOY Jean-Paul, ROGER Jacques, PRONESTI
Antoine Conseillers Municipaux. (19)

Absents excusés : DEL BEN Camille (1)

Procurations :

Madame ZANARDO Marie – Hélène pouvoir à Marie-Paule LOCATELLI
Madame SERPAGGI Séverine pouvoir à Bernard HENRION
Madame INVERNIZZI Patricia pouvoir à Patrick BEUDIN
Monsieur COLLIGNON Daniel pouvoir à Jean-Pierre WEBER (4)

Monsieur HENRION Bernard a été élu secrétaire.

Monsieur TOUDMA Hamdi a été élu auxiliaire.

Objet : Demande de subvention au Ministère de l'Education Nationale dans le cadre de l'appel à projets « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'appel à projets 2017 « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » lancé par le Ministère de l'Education Nationale, la Municipalité a l'opportunité de solliciter l'octroi d'une subvention afin de permettre l'acquisition d'équipements numériques en direction des écoles.

L'état subventionne 50 % du coût du projet global, plafonné à 7 000 € (sept mille euros) par école. Les projets soumis devront représenter un investissement global s'élevant à un minima de 4 000 € (quatre mille euros).

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDENT de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale, de l'appel à projets « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité », au taux maximum, afin de permettre l'acquisition d'équipements numériques en direction des écoles.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention,

PRECISENT que si le montant des crédits alloués par le Ministère de l'Education Nationale venait à être inférieur à celui escompté la Ville de Réhon s'engage à financer la différence sur les fonds propres de la commune,

S'ENGAGENT à inscrire les crédits correspondants à la totalité de la dépense envisagée par prélèvement sur les fonds libres ou par emprunt,

S'ENGAGENT à maintenir le matériel subventionné en bon état d'entretien,

PRECISENT qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe-Et-Moselle.

Objet : Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération de LONGWY (CAL) au titre du Fonds de Concours programmation 2017/2018 – Renouvellement de mobilier urbain (Fourniture et pose d'abribus)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie urbain des habitants, il est proposé de renouveler une partie du mobilier urbain devenu défectueux et notamment l'ensemble des abris-bus.

Monsieur le Maire informe que cet investissement s'inscrit dans le cahier des charges fixé par la Communauté d'Agglomération de LONGWY (CAL) au titre du Fonds de Concours programmation 2017 et 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de LONGWY (CAL) au titre du Fonds de Concours pour l'année 2017 et 2018 au taux maximum afin de financer le renouvellement de mobilier urbain (fourniture et pose d'abribus).

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler une partie du mobilier urbain devenu défectueux et notamment l'ensemble des abris-bus afin d'améliorer le cadre de vie urbain des habitants,

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOLLICITENT une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de LONGWY (CAL) au titre du Fonds de Concours pour l'année 2017 et 2018 au taux maximum afin de financer la dépose et enlèvement des anciens matériaux ainsi que la fourniture et la pose d'abris-bus,

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention,

PRECISENT que si le montant des crédits alloués par la Communauté d'Agglomération de LONGWY venait à être inférieur à celui escompté la Commune de Réhon s'engage à financer la différence sur les fonds propres de la Commune,

S'ENGAGENT à inscrire les crédits correspondants à la totalité de la dépense envisagée par prélèvement sur les fonds libres ou par emprunt,

S'ENGAGENT à maintenir les travaux subventionnés en bon état d'entretien.

PRECISENT qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe-Et-Moselle.

Objet : Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération de LONGWY (CAL) au titre du Fonds de Concours programmation 2017 – Panneaux d'information

Monsieur le Maire rappelle que de nombreuses animations municipales, associatives, culturelles ou sportives, se déroulent sur le territoire communal.

Afin de communiquer en direction de la population, il est proposé de faire l'acquisition de deux journaux d'information électronique, appelés aussi panneaux lumineux, qui visent à informer la population, mais aussi les populations de passage, visiteurs réguliers et ponctuels de la commune.

Les associations qui le souhaitent ainsi qu'à la CAL pourront bénéficier de ce support d'information, donnant alors à leur manifestation une visibilité importante, qui remplira ainsi plus efficacement encore ce rôle de relais de l'information.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'acquisition de ces deux panneaux d'information lumineux, la ville a la possibilité de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération de LONGWY l'attribution d'un fonds de concours au taux maximum d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros).

En contrepartie, la ville de REHON devra s'engager à diffuser l'information intercommunale et d'apposer le logo de la Communauté d'Agglomération de LONGWY sur les panneaux lumineux.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir deux journaux d'information électronique afin d'informer la population des animations municipales, associatives, culturelles ou sportives, qui se déroulent sur le territoire communal, mais aussi les populations de passage, visiteurs réguliers et ponctuels de la commune,

CONSIDERANT l'opportunité de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération de LONGWY l'attribution d'un fonds de concours au taux maximum d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros),

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité, à :

22 voix pour

0 voix contre

1 abstention

SOLLICITENT une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de LONGWY (CAL) au titre du Fonds de Concours au taux maximum d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) afin de financer l'acquisition de deux panneaux d'information lumineux,

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention,

PRECISENT que si le montant des crédits alloués par la Communauté d'Agglomération de LONGWY venait à être inférieur à celui escompté la Commune de Réhon s'engage à financer la différence sur les fonds propres de la Commune,

S'ENGAGENT à inscrire les crédits correspondants à la totalité de la dépense envisagée par prélèvement sur les fonds libres ou par emprunt,

S'ENGAGENT à maintenir les travaux subventionnés en bon état d'entretien.

PRECISENT qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe-Et-Moselle.
